

## Osons la solution coopérative pour une bonne compétitivité économique conjuguée à une bonne empreinte sociétale !

### LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE

Pour que la solution coopérative soit inspirante pour l'économie de demain, le Mouvement Scop propose au Gouvernement français un vaste programme de développement de l'actionnariat salarié.

**Un objectif simple : permettre par la création de coopératives d'actionnaires salariés une prise de participation dans les entreprises**

**Un résultat : une définanciarisation de la gouvernance**

**Pour aller plus loin : s'appuyer sur un bon dialogue social**

Les sociétés coopératives apportent des réponses aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales depuis toujours. Dans le contexte post-Covid, la France doit se saisir de l'opportunité coopérative avec en perspective :

> **Une économie engagée pour plus de transition écologique.**

Avec déjà 18 % des Scop et des Scic actives fin 2019, c'est 10 000 salariés pour 767 millions d'euros de CA qui œuvrent dans des ressourceries/recyclage, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction/rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable et les énergies renouvelables.

> **Une économie plus équilibrée et plus durable par l'investissement dans des projets assurant aux salariés la maîtrise de leur outil de production.**

La reprise d'entreprises par les salariés, au-delà du maintien des emplois sur les territoires, est un gage de pérennité et de performance. Près de 30 000 emplois coopératifs proviennent d'une transmission, d'une reprise à la barre ou d'une transformation.

> **La transformation de l'économie par la relocalisation de la production et de l'emploi.**

L'aspiration est réelle, et sera dorénavant à une économie plus citoyenne. La relocalisation comme la non délocalisation des emplois apportent du sens aux territoires où différentes parties prenantes peuvent apporter leur contribution. Qu'on soit entrepreneurs, acteurs du développement économique, collectivités publiques, la solution coopérative s'ouvre à tous les secteurs, de l'industrie à la construction, du commerce à l'énergie et à l'environnement, de la culture au sport, des transports aux services.

### LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES EN FRANCE



**3 439** SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

SCOP 2 391 (Sociétés coopératives et participatives)	SCIC 974 (Sociétés coopératives d'intérêt collectif)	Coop Loi 47 74
--	--	-------------------

**63 000** EMPLOIS

53 700 dans les Scop	8 900 dans les Scic	400 dans les Coop Loi 47
-------------------------	------------------------	-----------------------------

Chiffre d'affaires agrégé de **5,6** milliards d'€

(hors filiales)

# Propositions

## Faciliter l'investissement dans une économie plus équilibrée et plus durable

### #1

#### Créer un fonds dédié à la reprise en coopérative

##### Pour apporter les solutions de financement aux transmissions qui ne trouvent pas repreneurs et aux entreprises en difficulté

La clé de la réussite porte sur l'implication des salariés, gage de pérennisation. Cette voie est déjà une réalité avec à fin 2019, 1 214 Scop et Scic issues de reprise par les salariés. Elles comptent 27 455 salariés pour un CA de près de 2,7 milliards d'€. Ces coopératives connaissent un taux de pérennité à 5 ans de 82 % pour les transmissions saines et de 70 % pour les reprises à la barre.

La reprise par les salariés peut intéresser tant du point de vue du cédant (qui cherche un acquéreur et qui ne connaît pas suffisamment cette solution), que des salariés repreneurs (qui veulent garder leurs emplois et ne pensent pas possible de réunir les fonds).



## 92 %

C'est le taux de pérennité à 3 ans des transmissions d'entreprise en Scop (1) contre 77% pour les cessions non familiales des PME-ETI en France (2)

(1) Données CG Scop 2019

(2) Données Observatoire BPCE 2017

#### Créer des foncières coopératives pour racheter l'immobilier des entreprises en difficulté

### #2

##### Permettre aux entreprises en difficulté de retrouver de la trésorerie en confiant leur immobilier en toute confiance

La foncière coopérative par le rachat de l'immobilier au juste prix permet aux entreprises en difficulté de retrouver de la trésorerie. Une fois la situation rétablie pour les entreprises, la foncière peut lui revendre son immobilier.

### #3

#### Favoriser la fiscalité des entreprises conventionnelles en contrepartie de leur engagement à se transformer en coopérative

Encourager les dirigeants d'entreprises conventionnelles à se transformer en coopérative par la création d'une réserve à fiscalité reportée pour faciliter la constitution d'une épargne de rachat des parts des associés sortants lors de la transformation.

#### Contribuer à l'effort national en recrutant 1 000 apprentis dans les Scop et dans les Scic

### #4

Le secteur du BTP se mobilise depuis déjà plusieurs années en recrutant chaque année des apprentis. Le Mouvement Scop s'engage à faire la promotion de l'apprentissage des jeunes dans tous les secteurs avec pour objectif 1 000 apprentis coopératifs.

# Propositions

## Transformer l'économie en relocalisant la production et l'emploi

### Développer les entreprises coopératives pour plus de transition écologique

#5

Par la promotion des modèles coopératifs comme forme d'entrepreneuriat privilégiée aux côtés des partenaires territoriaux, l'intérêt d'accompagner et d'investir dans les projets à gouvernance partagée impliquant plusieurs parties prenantes peut résoudre en commun les enjeux du développement durable. La solution coopérative sera sans aucun doute un gage de réussite pour le « Green Deal » ou « Pacte vert » amené à se déployer sur les territoires.

#6

### Créer des start-up éthiques

CoopVenture, fonds evergreen, initié par les Scop, le Crédit Coopératif, la French Tech Grenoble et des collectivités territoriales, propose une alternative à la revente des start-up du numérique pour garder la valeur et les emplois sur les territoires. Le modèle économique des fonds d'investissement rend la revente de la start-up à moyen terme pratiquement incontournable alors même que nombre d'entrepreneurs ne souhaitent pas avoir à revendre leur entreprise à court terme ni en perdre le contrôle. Le développement d'une économie réellement collaborative et socialement innovante pose l'enjeu de l'accompagnement et du financement de ces initiatives. C'est l'ambition de CoopVenture.

Pour **faire de la croissance connectée une économie qui profite à tous**, il convient d'encourager ce modèle alternatif. D'autres investisseurs tant au niveau national que territorial dans ce fonds evergreen sont attendus.



### Adapter la fiscalité des Scic pour renforcer la dynamique des initiatives territoriales et nationales

#7

Les partenariats publics/privés sont souvent une réponse aux besoins sociaux et environnementaux dans des secteurs clés : la santé, l'économie circulaire, la mobilité, l'alimentaire, l'énergie, l'habitat, la finance, .... La solution Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) répond aux enjeux de structuration des collectifs (équipe projet, acteurs des filières/territoires, collectivités territoriales) et à la stabilité de leur modèle économique en particulier. Les centres de santé sont un bon exemple : professionnels de santé, acteurs du territoire et usagers veulent pouvoir se structurer collectivement pour rendre efficient leur lieu de proximité prodiguant des soins primaires et parfois secondaires, grâce à une gouvernance adaptée et à la cohérence des parcours de soins définis, avec le choix de se structurer en Scic. Dans la droite ligne du Ségur de la Santé qui souhaite doubler le nombre de centres de santé, il convient d'adapter la fiscalité permettant le maintien de la décote pour la taxe sur les salaires prévue à l'article 1679 A du CGI et l'exonération de la CET en contrepartie d'une gestion désintéressée.

#8

### Sécuriser l'essor du travail indépendant en CAE

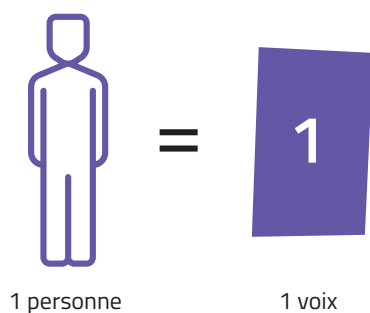
Les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et le statut d'entrepreneur salarié en CAE sont l'alternative positive aux conséquences sociales négatives du travail indépendant. Si à court terme le travail indépendant permet de donner de la souplesse, il développe la précarité des personnes à moyen et long terme. Les CAE proposent une modalité unique d'exercice de l'entrepreneuriat dans un cadre articulant autonomie, sécurité et coopération. Le statut d'entrepreneur salarié associé a montré sa résilience durant la crise du Covid (éligibilité au chômage partiel). Il s'agit de renforcer l'attractivité et la notoriété de ce régime d'entrepreneuriat salarié en coopérative, de soutenir la capacité d'accueil et d'accompagnement et la consolidation des règles de fonctionnement des CAE.

## > De la solidarité

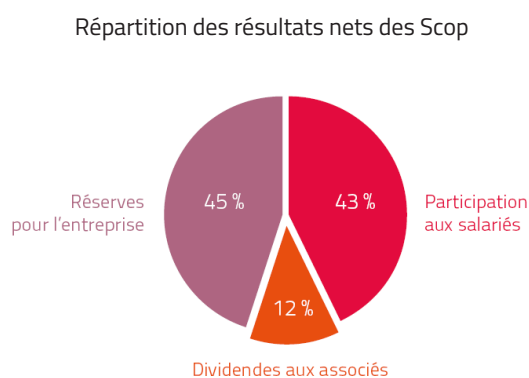
. Création du **PPES** (prêt participatif d'entraide et solidaire) avec 2,6 millions d'euros versés à 120 Scop et Scic durant le confinement.

. **Chèques services** pour un total de 230 000 euros versés aux salariés les plus en difficulté par l'Union Sociale des Scop et Scic.

## > Une gouvernance partagée



## > Une répartition équitable des bénéfices

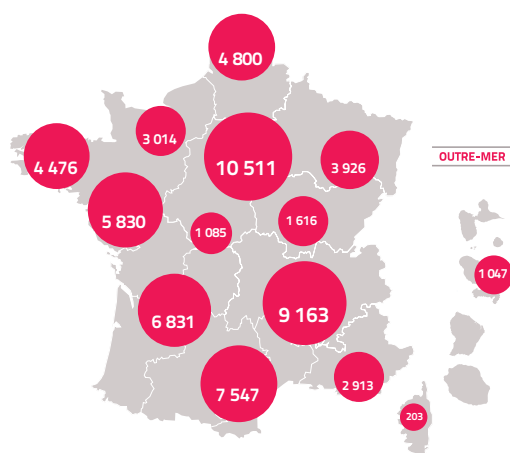


# 36 %

C'est la moyenne des ratios total fonds propres sur total bilan des sociétés coopératives, ce qui témoigne de leur bonne solidité financière.

\* Source : Liasses fiscales 2018

## > 3 439 entreprises et 63 000 emplois non délocalisables



## > De la croissance

# +18 %

C'est la progression du nombre d'emplois coopératifs en 3 ans entre 2017 et 2019